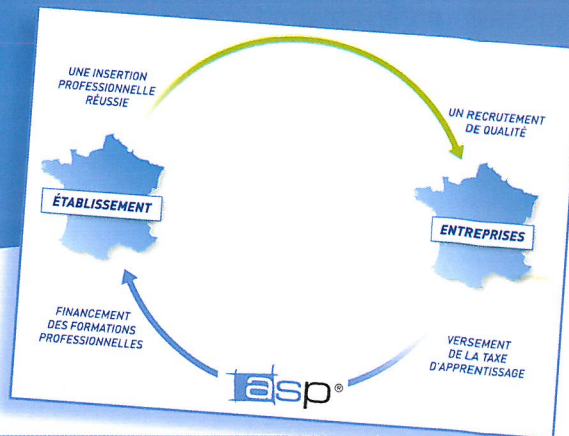


AGISSEZ ! VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À ASP !

LYCEE St JOSEPH
Route de Pencran
BP 70329
29413 LANDERNEAU Cedex
Tél. 02 98 85 02 58 - Fax 02 98 21 59 31



COMMENT VOTRE ENTREPRISE PEUT VALORISER LE VERSEMENT DE SA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est le seul impôt qui autorise l'entreprise à désigner librement son OCTA (Organisme Collecteur de taxe d'apprentissage) et lui permet de financer le ou les établissements de son choix.

AGISSEZ ! La taxe d'apprentissage • l'impôt qui permet à chaque entreprise d'investir aujourd'hui pour développer les connaissances et les compétences de demain !

POURQUOI CHOISIR DE FINANCER NOS ÉTABLISSEMENTS ?

Au quotidien, les chefs d'établissement se mobilisent au sein du réseau ASP pour mettre en œuvre le projet pédagogique de leur établissement afin de dispenser un enseignement d'excellence.

Fort de plus de 750 établissements adhérents répartis dans toutes les régions, près de 200 000 jeunes qui se préparent aux diplômes du CAP à celui d'Ingénieur dans plus de 81 filières professionnelles dont 40 par l'apprentissage.

ASP s'engage aux côtés des chefs d'établissement et de l'institution de l'enseignement privé sous contrat pour promouvoir, développer et financer les formations proposées aux jeunes.

AGISSEZ ! La taxe d'apprentissage • finance les établissements qui développent des formations permettant aux jeunes de s'adapter efficacement au monde de l'entreprise et de stimuler le tissu économique régional.

COMMENT OPTIMISER LE VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La quote-part que votre entreprise peut affecter librement à la formation initiale est aujourd'hui fortement réduite alors que les investissements effectués par notre établissement ont augmenté.

En choisissant ASP comme organisme collecteur de la taxe d'apprentissage, vous aidez à maintenir le meilleur niveau de formation et vous bénéficierez d'un service et d'outils de très grande qualité (voir au dos).

De plus, quand l'établissement désigné ne peut pas recevoir l'intégralité de la taxe, même par cumul, les montants sont mutualisés pour être répartis aux établissements de votre région.

AGISSEZ ! La taxe d'apprentissage • la ressource vitale pour offrir une formation reconnue à vos futurs collaborateurs.

ASP BRETAGNE
ANNE-LAURE MAS
06 99 79 49 89
annelaure.mas@asponline.org



Des outils online performants !

ASP met à votre disposition une plate-forme nationale d'outils et de services innovants. Découvrez-la au dos de cette page et sur

www.asponline.org

Mieux que le bordereau papier, ASP vous offre des solutions de traitement sur Internet. Toutes les applications ont été pensées avec et pour les utilisateurs, afin de calculer et gérer en ligne vos dossiers de contributions de manière rapide, simple et fiable. Quelques clics suffisent pour effectuer les tâches les plus simples comme les plus élaborées.

» Choisissez l'application qui vous correspond et demandez sans plus attendre votre code d'accès !



www.asponline.org

teffitaxe®

Vous êtes une entreprise avec plusieurs sites ou filiales qui gèrent leurs propres déclarations, et vous choisissez de reverser votre taxe d'apprentissage à plus de 5 écoles.

LOGITAXE®

Vous êtes un cabinet d'expertise comptable, et vous gérez le calcul des contributions de taxe d'apprentissage et de formation professionnelle continue de vos clients.

valoritaxe®

Vous êtes une entreprise établie sur un site unique et sans filiale, et vous choisissez de reverser votre taxe d'apprentissage à plus de 5 écoles.

easytaxe®

Vous êtes une entreprise établie sur un site unique et sans filiale, et vous versez votre taxe d'apprentissage à 5 écoles ou moins.

» Contactez **i-taxe**

01.42.22.13.60



- Des juristes vous conseillent et vous informent (calculs de la TA, habilitation d'un établissement d'enseignement, conseils sur un point juridique spécifique...),
- Des techniciens informatiques répondent à toutes vos questions relatives à l'utilisation des applications.

» ASP, le service avant tout !

ASP, Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage à compétence nationale et interprofessionnelle, traite depuis plus de 60 ans avec la plus grande rigueur les dossiers fiscaux de tous types d'entreprises.

Le service fourni par ASP comprend une offre de services et un suivi tout au long de l'année totalement gratuit.

Pour chaque dossier qui lui est confié, ASP contrôle les justificatifs de déductions et les contrats d'apprentissage, vérifie les habilitations écoles, édite les reçus libérateurs et permet à l'entreprise de suivre l'avancement du traitement fiscal.